

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Daller, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Blanchet, M. Taïbi, Mme Lecroq, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° III du 25 novembre 2021

### DÉSIGNATION DES ASSOCIATIONS LOCALES REPRÉSENTATIVES A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les propositions des associations,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE les associations locales représentatives suivantes pour siéger à la commission consultative des services publics locaux :

- Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC),
- L'Union Fédérale des Consommateurs (UFC Que Choisir ? de la Seine-Saint-Denis),
- Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)

- NOMME un représentant titulaire et un suppléant pour chacune d'entre elles, comme suit :

- M. Frédéric NAULET en qualité de titulaire (AFOC),
- M. Alain RUBIN en qualité de suppléant (AFOC),



- M. Emmanuel LAPIDUS en qualité de titulaire (UFC Que Choisir ?),
- Mme Marie-Françoise ROBIN en qualité de suppléante (UFC Que Choisir),
- M. Eric ADACHOWSKY en qualité de titulaire (CLCV),
- Mme Nadine COLIN en qualité de suppléante (CLCV).

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*